

# I. 20 ans d'évolutions socio-économiques bruxelloises

Le 12 janvier 1989, la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises érigeait Bruxelles au même rang que la Région wallonne et la Région flamande. Cette reconnaissance lui a permis de développer ses propres politiques en matière d'emploi, de développement économique, d'environnement, de mobilité, d'urbanisme ou encore de logement afin de répondre au mieux aux besoins de sa population. Se distinguant de la Flandre et de la Wallonie notamment par un territoire exigu, limité à

19 communes, par son caractère urbain ainsi que par son rôle de capitale tant régionale que nationale et européenne, Bruxelles a dû relever de nombreux défis. Depuis sa création, 20 ans se sont écoulés, 20 ans durant lesquels la Région a assisté tant à des mutations favorables qu'à des revirements dommageables. Cet anniversaire nous semble donc l'occasion idéale pour dresser un aperçu succinct des principales évolutions socio-économiques qui se sont produites depuis 1989.

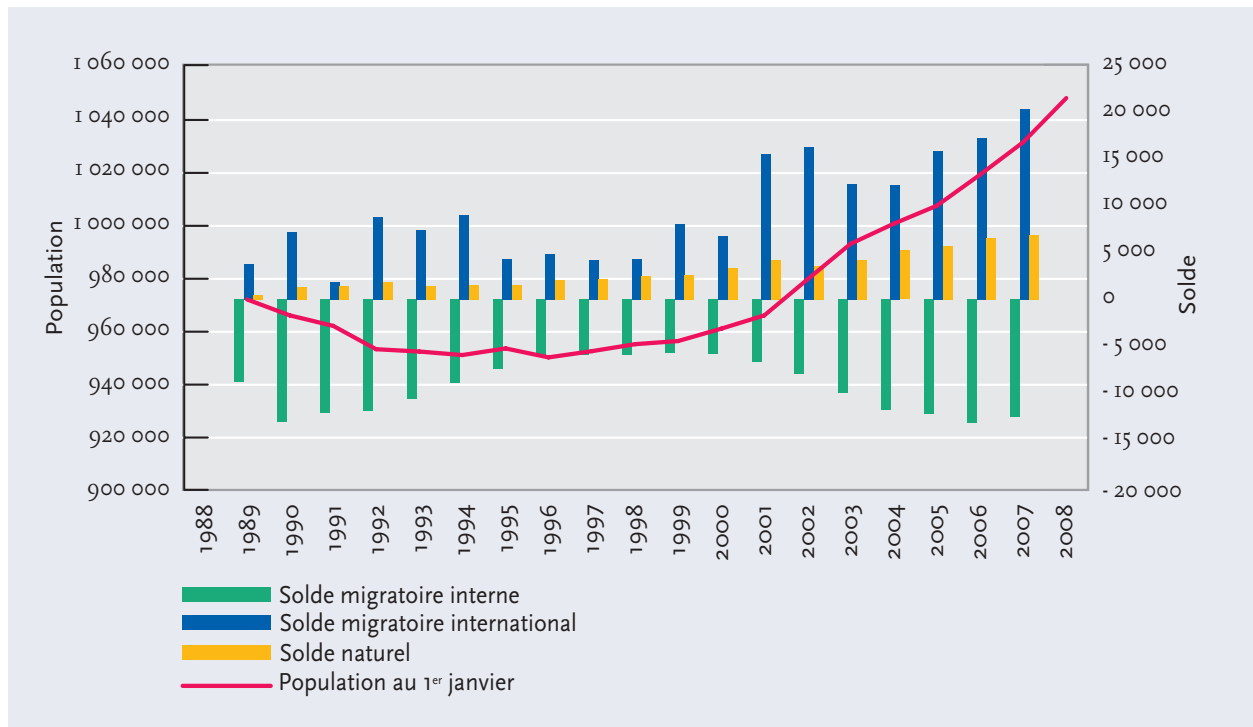
## I.1. Évolution démographique

Deux faits marquants ont caractérisé la dynamique démographique bruxelloise sur ces vingt dernières années :

- C'est en 1996 que la population bruxelloise était la moins importante avec 950 000 habitants ;
- Elle a depuis renversé la tendance et connu une forte croissance de plus de 10 % entre 1996 et 2008. La croissance pour la même période dans les deux autres régions est d'un peu plus de 4 %. Au total, en 2008, les Régions flamande et wallonne comptabilisaient respectivement 6 161 600 et 3 456 775 habitants sur leurs territoires. On dénombrait 1 048 491 Bruxellois pour cette même année.

De manière générale, l'évolution de la population dépend elle-même des évolutions de la natalité, de la mortalité et des migrations internes et externes. À Bruxelles, le développement démographique est largement dominé par les mouvements migratoires, eux-mêmes influencés par le coût relatif de l'immobilier, la politique d'immigration ou encore l'arrivée progressive de cadres internationaux (Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, 2001).

GRAPHIQUE 1: Évolution démographique et mouvements migratoires



Source: SPF Économie-DGSIE

À partir du graphique 1, on peut observer que depuis 1989, la Région perd chaque année une partie de ses habitants suite aux migrations internes. Ceci s'explique notamment par le phénomène de périurbanisation amorcé dans les années 1960. Une partie des Bruxellois quittent la ville pour s'installer dans des zones plus périphériques où ils jouissent d'un logement plus spacieux et d'aménités spécifiques. Ce sont les ménages composés d'adultes âgés de 28 à 35 ans qui ont la plus forte propension à éloigner leur lieu de résidence de leur lieu de travail. Il s'agit de la classe d'âge propice à l'installation de la famille (Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, 2001). Ce mouvement de périurbanisation n'est cependant pas constant dans le temps. Il a été particulièrement important jusqu'au début des années 1990 pour ralentir jusqu'à la fin de cette même décennie. Depuis, la propension à quitter la capitale bruxelloise pour les arrondissements périurbains s'est accélérée. Si cet exode concerne toujours les espaces proches tels que les Brabant wallon et flamand, on peut également observer des déménagements dans des zones de plus en plus éloignées impliquant un allongement des distances entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

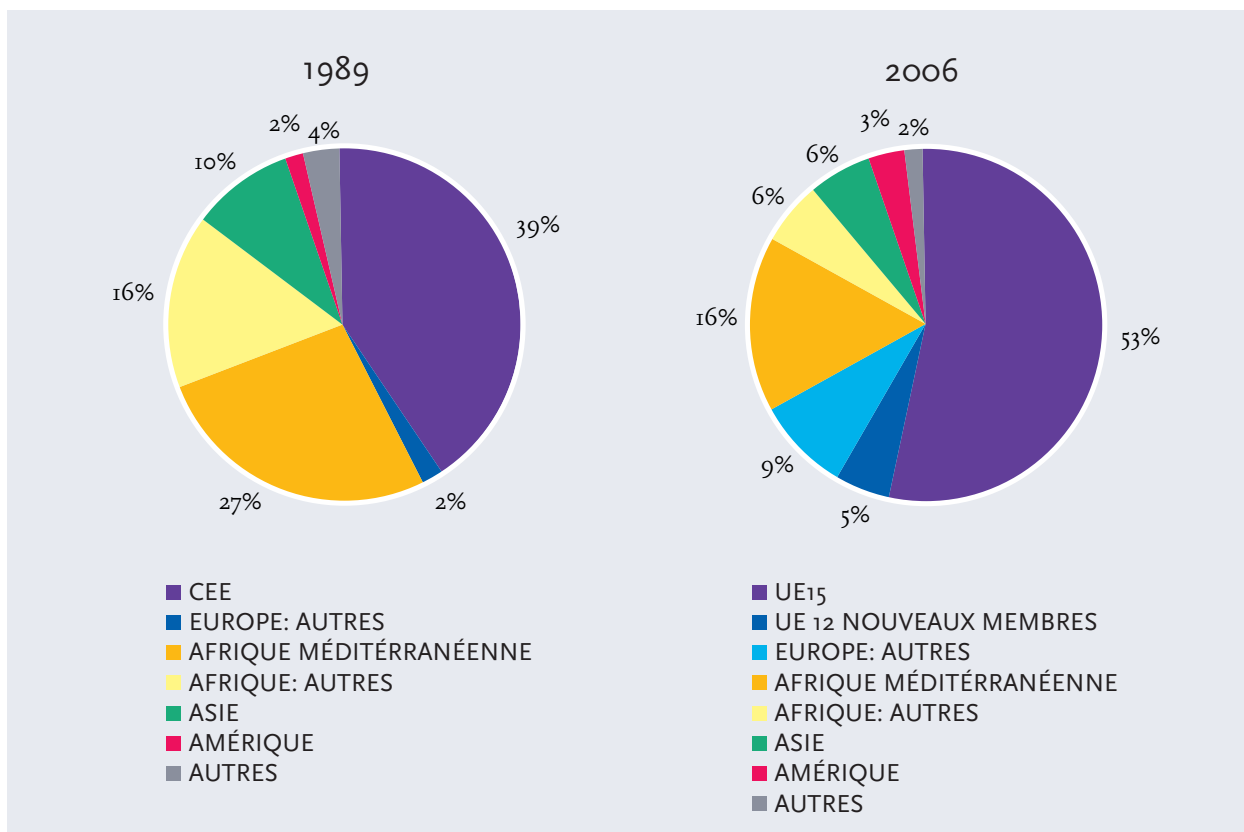
Néanmoins, malgré ce phénomène de périurbanisation, la population bruxelloise a recommencé à croître depuis 1997, notamment en raison de l'augmentation du solde naturel. Cependant, l'explication principale réside dans le solde migratoire extérieur fortement excédentaire expliqué notamment par l'arrivée de fonctionnaires européens et de personnes engagées dans des activités connexes. Depuis le début des années 2000, la croissance démographique régionale est supérieure à celle de la Flandre et de la Wallonie et en 2004, la population bruxelloise dépassait le million d'habitants. Au premier janvier 2008, Bruxelles comptait 1 048 491 habitants, soit 9,6 % de la population totale de la Belgique. Selon les perspectives de population 2007-2060 réalisées conjointement par le Bureau Fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information Économique (DGSIE) du Service Public Fédéral (SPF) Économie, l'accroissement de la population bruxelloise devrait se prolonger dans les années à venir, toujours grâce à la migration internationale.

Les migrations affectent l'évolution mais également la composition de la population. Si la proportion d'étrangers, plus élevée en Région bruxelloise que dans le reste de la Belgique, n'a pas fonda-

mentalement changé sur ces vingt dernières années, leur répartition par pays d'origine a toute-

fois évolué de manière non négligeable, comme le montre le graphique 2 ci-dessous.

GRAPHIQUE 2: Population étrangère par regroupement de nationalité



Au premier janvier 2008, la population étrangère représentait 28 % de la population bruxelloise contre une proportion de 9 % dans l'ensemble du pays, stables par rapport à 1989. Cependant, Bruxelles accueille davantage de ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne qu'auparavant. Près de 170 000 personnes de nationalité étrangère présentes sur le sol bruxellois sont issues d'un pays membre de l'Union européenne, soit plus d'un étranger sur deux (58 %). Ils étaient 39 % en 1989. Cet accroissement pourrait simplement être un artifice statistique expliqué par les élargissements successifs de l'Union européenne au cours des années 1990 et au début des années 2000. Au vu du graphique 2, il semblerait toutefois que cela ne soit pas le cas. La part des ressortissants européens, qu'ils proviennent de l'Union européenne ou non, a augmenté sur ces vingt dernières années, passant de 41 % à 67 %.

Cette évolution n'est finalement que très peu étonnante. La période 1989-2009 fut caractérisée par de nombreuses adhésions à l'Union européenne, qui est passée de 12 à 27 membres ainsi que par le renforcement du statut de Bruxelles comme capitale de l'Europe (cf. le sommet d'Edimbourg en 1992). Bruxelles accueille aujourd'hui un grand nombre d'institutions européennes (la Commission Européenne, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen en partage avec Strasbourg) ainsi que le Comité des régions ou encore le Comité économique et social. À cela s'ajoute la présence d'autres institutions internationales (l'OTAN, le Conseil de l'Europe), différentes agences européennes, des bureaux de représentation régionale, des groupes d'intérêt, des journalistes accrédités, etc. L'ensemble de ces activités brassent énormément de personnel. Selon une

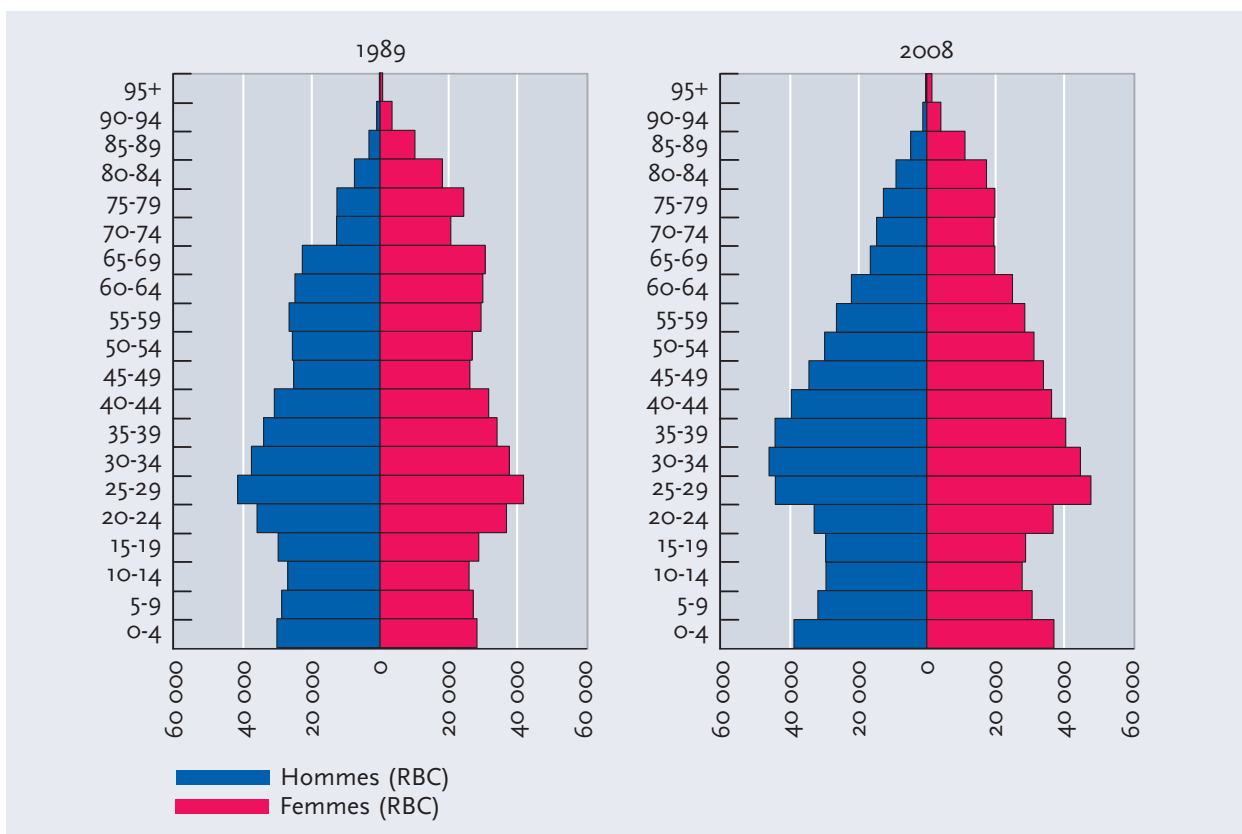
étude dirigée par Vandermorten C. (2007) en 2004, 32 000 personnes travaillaient pour une institution internationale, 12 000 personnes étaient embauchées par des organisations annexes (représentations officielles, lobbies, journalistes, écoles européennes) et 20 000 autres étaient employés dans des activités directement dépendantes de ces institutions (associations, services aux entreprises). Au total, 12 % de l'emploi localisé en Région de Bruxelles-Capitale serait généré par les institutions internationales.

Un autre facteur qui a également pu exercer une influence sur la modification dans la répartition des pays d'origine est qu'il y a eu un nombre de naturalisations non négligeables depuis 20 ans,

qui concernent généralement des personnes issues de pays n'appartenant pas à l'Union européenne.

Les immigrations importantes en provenance de l'étranger ont également influencé la structure par âge de la population. Si on a pu observer un vieillissement de la population de manière générale en Belgique depuis 1989, ce n'est pas le cas à Bruxelles qui est au contraire caractérisée par un rajeunissement de sa population. Ainsi, si l'âge moyen des Belges est passé de 38,3 ans à 40,1 ans entre 1989 et 2008, celui des Bruxellois est descendu de 39,4 ans à 37,7 ans sur la même période. Le rajeunissement de la population sur ces vingt dernières années est également très visible à partir des pyramides des âges représentées dans le graphique 3.

GRAPHIQUE 3: Pyramides des âges de la population totale de la RBC, 1989 et 2008



Source: SPF Économie-DGSIE

De manière plus détaillée, on peut observer à partir du tableau 1 que le taux de croissance de la population est positif et relativement important dans les tranches d'âge intermédiaires et chez les plus

jeunes en Région bruxelloise. Il est au contraire négatif chez les plus de 64 ans. Un profil tout à fait inverse est observé en Région flamande et en Région wallonne.

TABLEAU 1: Taux de croissance de la population par classe d'âge (en %), 1989-2008

	<25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	>64 ans
Région de Bruxelles-Capitale	8,20	-15,07	22,76	7,51	-9,64
Région flamande	-8,37	-16,84	13,96	25,57	37,52
Région wallonne	-2,21	-14,18	7,98	26,98	17,67

Source: SPF Économie-DGSIE

Si les migrations importantes de l'étranger de personnes en âge de travailler expliquent sans aucun doute le rajeunissement de la population bruxelloise, il faut également souligner l'attrait qu'exerce

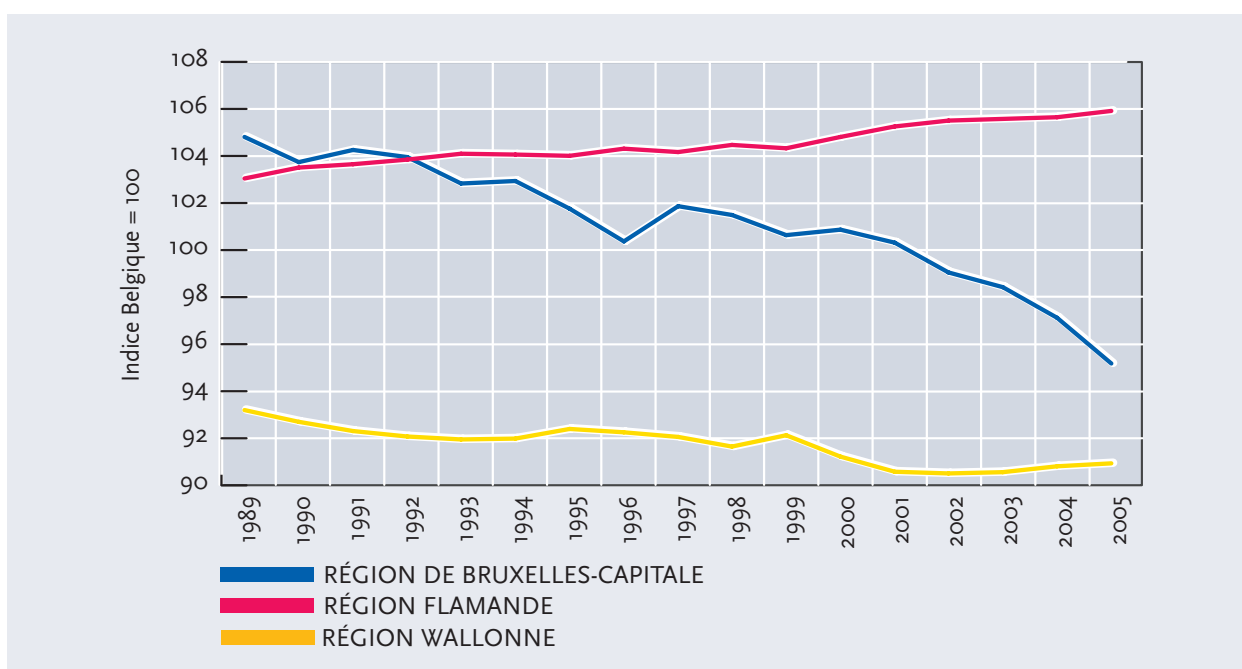
la Capitale sur les jeunes belges qui viennent s'y établir pour y faire leurs études ou parce qu'ils y ont trouvé un emploi.

## 1.2. Niveau de vie

Le niveau de vie à Bruxelles n'évolue pas aussi vite que sa population. Le graphique 4 représente les évolutions régionales du revenu disponible par habitant, celui-ci étant fourni par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) pour la période 1995-2005 et rétropolé par l'équipe Hermreg pour la

période 1980-1994. Le revenu disponible est obtenu par solde de différentes composantes dont notamment la rémunération des salariés, le revenu de la propriété ou encore les transferts versés et reçus par l'État. Le montant qui en découle est celui consacré par les ménages à l'épargne ou à la consommation.

GRAPHIQUE 4: Évolutions régionales du revenu disponible par habitant

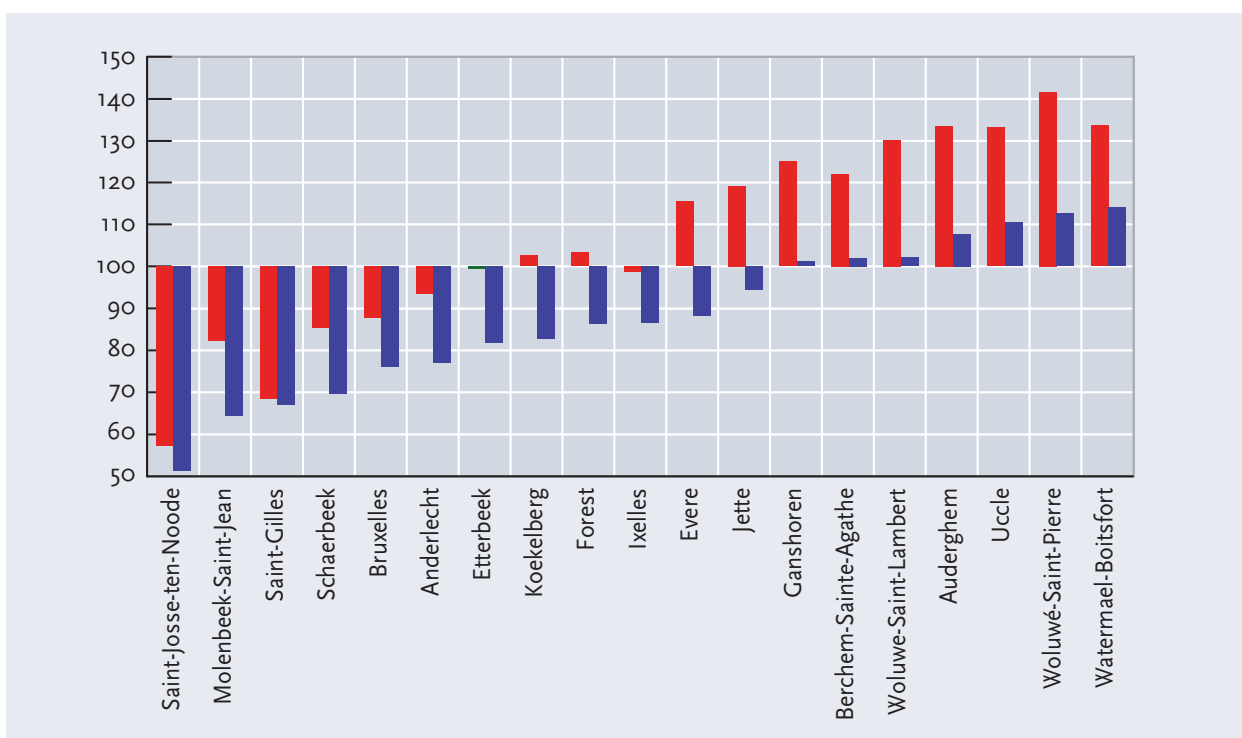


Source: Hermreg

En 1989, le revenu disponible des Bruxellois était encore supérieur à la moyenne belge (105 %) et Bruxelles occupait la tête du classement des Régions. Depuis, il a fortement chuté et aujourd'hui, alors que le PIB par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale est deux fois plus élevé que celui du reste du pays, le revenu disponible des Bruxellois est inférieur à la moyenne belge (95 %, soit une chute de 10 %). Il reste toutefois supérieur au niveau wallon. En effet, si le revenu disponible

par habitant de la Région wallonne a connu, sur la même période, une décroissance moindre par rapport à la moyenne belge (3 %), il partait cependant de plus bas et reste encore en-dessous du revenu disponible par habitant à Bruxelles. Par conséquent, seule la Flandre a vu sa position s'améliorer sur ces vingt dernières années. Le revenu disponible dans cette région est aujourd'hui supérieur à la moyenne belge (106 %).

GRAPHIQUE 5: Revenu par habitant des communes bruxelloises en 1989 (rouge - base Belgique = 100) et 2005 (bleu - base Belgique = 100)



Source : SPF Économie-DGSIE

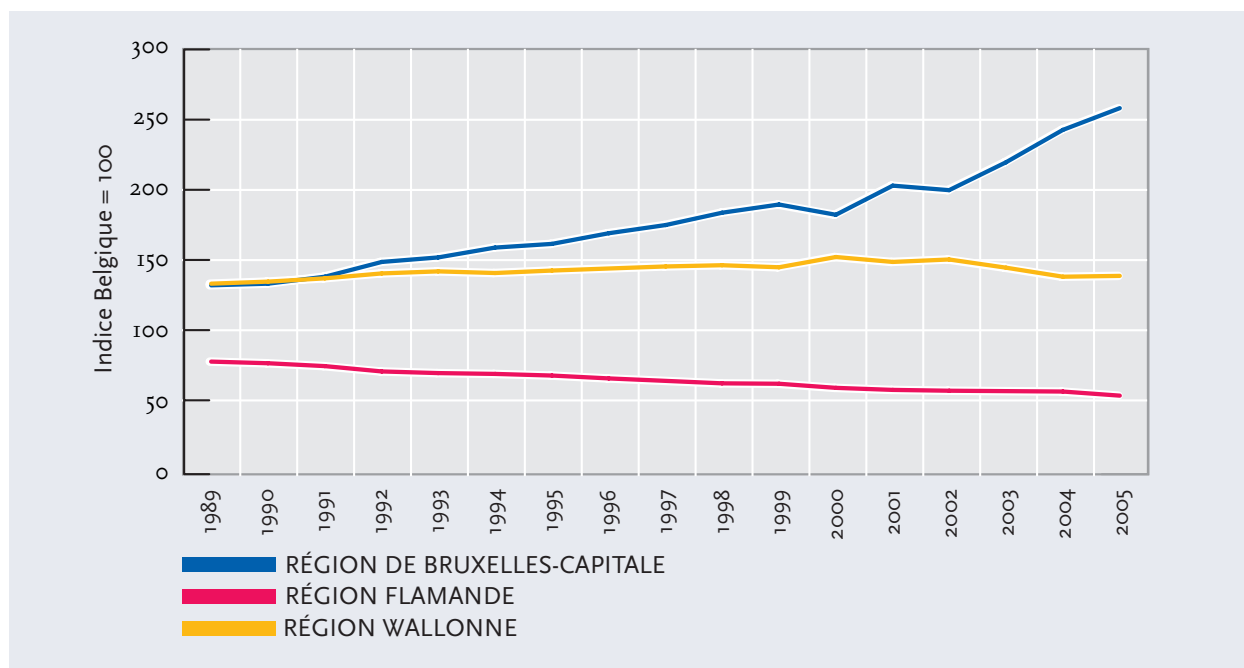
Le graphique 5 compare les revenus<sup>1</sup> par habitant des 19 communes bruxelloises par rapport à la moyenne belge (=100) en 1989 et en 2005. On peut y observer que s'il existe une forte disparité des revenus à l'intérieur même de la Région, l'écart entre les communes les plus riches et les communes les plus pauvres s'est affaibli sur la période considérée. En effet, si le revenu moyen par habitant a diminué par rapport au revenu moyen dans le Royaume dans toute les communes bruxelloises, sans exception, la chute a été plus importante dans les communes les plus riches. Les communes de Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode restent cependant parmi les com-

munes les plus pauvres de la Région, celle de Molenbeek-Saint-Jean les ayant rejointes suite à une forte chute du revenu de ses habitants.

La détérioration du niveau de vie des Bruxellois par rapport à la moyenne nationale est corroborée par d'autres statistiques dont notamment celles relatives aux montants alloués au revenu d'insertion (anciennement minimex). Le graphique suivant illustre les évolutions régionales du rapport entre le montant total alloué au revenu d'insertion et la population. Il s'agit donc d'une mesure de la dépendance de la population régionale au revenu d'insertion.

<sup>1</sup> Il s'agit du revenu net imposable déterminé sur la base des déclarations fiscales (IPP).

GRAPHIQUE 6: Évolutions régionales de la dépendance au revenu d'insertion



Source: Hermreg

On peut observer à partir du graphique 6 que la dépendance de la population bruxelloise au revenu d'insertion, équivalente à celle de la population wallonne en début de période n'a eu de cesse de s'accroître par rapport à la moyenne belge avec une croissance particulièrement importante depuis 2000. L'évolution en Wallonie montre quant à elle une certaine stabilité dans le temps. À l'opposé de Bruxelles, la dépendance de la population flamande partait de plus bas et n'a fait que diminuer sur la période considérée. Par conséquent, l'indice bruxellois se trouve aujourd'hui largement au-dessus de la moyenne belge. Il faut cependant noter que la modification de la législation intervenue en 2002 a probablement entraîné une rupture statistique.

Plusieurs explications peuvent être trouvées à la baisse du niveau de vie des Bruxellois par rap-

port à la Belgique. On peut notamment souligner que le phénomène de périurbanisation commencé dans les années 1960 implique une certaine aisance financière (budget logement plus important, mobilité quotidienne plus coûteuse). Par conséquent, ce sont les ménages les moins fortunés qui restent en ville. De plus, comme le fait remarquer Actiris, anciennement Orbem (2001), Bruxelles occupe une position particulière en tant que ville-région. Or les villes, couramment considérées comme attractives et pourvoyeuses d'emplois accueillent généralement plus de personnes à bas revenus, qu'elles proviennent du pays ou de l'étranger. Enfin, les revenus de certains fonctionnaires européens ou membres des corps diplomatiques n'apparaissent pas non plus dans les données disponibles.

## 1.3. Activité économique

### • Tendances et Cycles

La Région bruxelloise présente des caractéristiques économiques et sociales la distinguant du reste du Royaume (voir notamment le chapitre 4 du présent baromètre). Il est donc légitime de s'interroger sur la possible spécificité des grandes tendances économiques de la Région liées à un décalage structurel avec le reste du Royaume. La même interrogation peut se porter sur les cycles conjoncturels qui pourraient apparaître décalés par les mécanismes de transmission des chocs propres à la Région.

Une rapide analyse sur la période 1989-2007 montre un taux de croissance moyen du PIB de 2,05 % pour la Région contre 2,3 % pour le Royaume. Cette performance inférieure en moyenne semble être due à des impacts structurels plus importants des crises du début des années 1990 et du début des années 2000. Les chocs négatifs paraissent en effet plus persistants à Bruxelles, avec à la clé un impact sur la croissance potentielle.

Au niveau conjoncturel, la structure particulière de la Région, sur laquelle l'on se penchera plus en détails dans la section suivante, n'amène pas de réel découplage par rapport au Royaume, ce qui aurait somme toute été surprenant (graphique 7). On note cependant que la Région a connu un net repli conjoncturel suite à la crise financière de 1998 (crise asiatique) qui n'a pas autant affecté le Royaume dans son ensemble. En outre, la crise du début des années 2000 (éclatement de la bulle internet, attentats du 11 septembre et récession consécutive) a montré ses effets maximums en 2003 à Bruxelles, soit un an après le creux du cycle dans le Royaume. Dans ces deux cas, la forte sur-

exposition de Bruxelles au secteur financier apporte un élément important d'explication.

Ces deux constats prennent tout leur sens dans le contexte actuel de crise économique initiée par le secteur financier. Il est en effet fort probable que Bruxelles montre une fois encore une plus grande sensibilité au retournement conjoncturel que nous traversons actuellement, et que les conséquences structurelles de la crise sur la croissance économique bruxelloise soient plus importantes que pour les autres régions. En effet, les pertes inédites des entreprises financières, principalement localisées à Bruxelles, vont avoir un impact conjoncturel de premier tour fortement concentré sur l'économie bruxelloise<sup>2</sup>. Par ailleurs, les réponses face à la crise vont selon toute probabilité mener à des changements radicaux dans le secteur financier, qui vont avoir un impact structurel à plus long terme sur l'économie bruxelloise. Au-delà des effets de premier tour, les conséquences à long terme sur Bruxelles vont également dépendre de la capacité de la Région à redéployer son potentiel économique vers d'autres secteurs d'activité. On verra plus bas dans cette section que la diversification des activités n'a malheureusement pas été la caractéristique marquante de la Région sur les 20 dernières années.

Si l'on s'intéresse à l'investissement brut, hors secteur financier et investissement en logement<sup>3</sup>, le constat est légèrement différent. Comme le laisse apparaître le graphique 8, les cycles conjoncturels de Bruxelles et du Royaume restent congruents. La Région montre cependant en moyenne un retard d'un an, et une volatilité plus importante<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Pour davantage de développements sur la crise économique et des considérations sur son impact à Bruxelles, le lecteur se référera utilement à la précédente édition du Baromètre Conjoncturel (n°11).

<sup>3</sup> Le secteur financier est exclu car il montre un comportement extrême et influence de ce fait complètement le cycle conjoncturel bruxellois et dans une large mesure le cycle conjoncturel du Royaume. L'investissement en logement n'est pas repris, car il se rapporte à un aspect différent : il ne s'agit pas là d'un investissement productif.

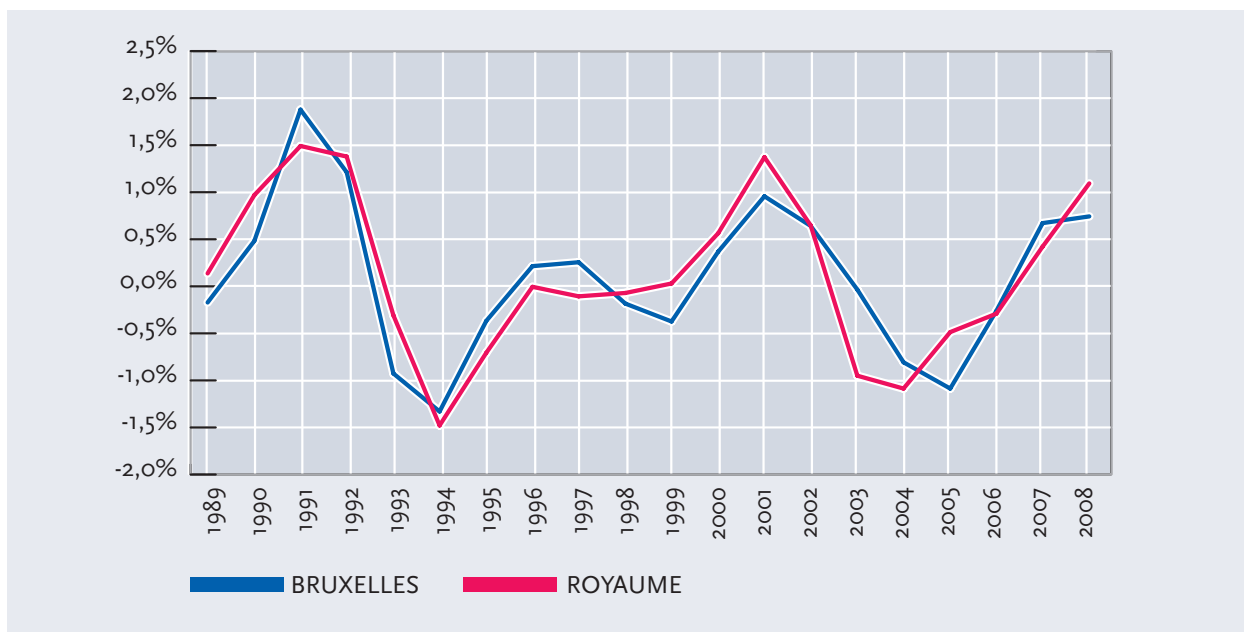
<sup>4</sup> Cette plus forte volatilité peut notamment être attribuable à la plus petite taille de l'économie bruxelloise. Toute décision prise par une grande entreprise ou tout événement fortuit qui l'affecterait prendront probablement une ampleur plus importante que si ces mêmes événements se produisaient dans le reste du pays.



Ce retard pourrait être en partie le fait du poids important du secteur «énergie» à Bruxelles (10 % des investissements bruts du secteur privé en moyenne sur la période, contre 3,5 % pour le reste du

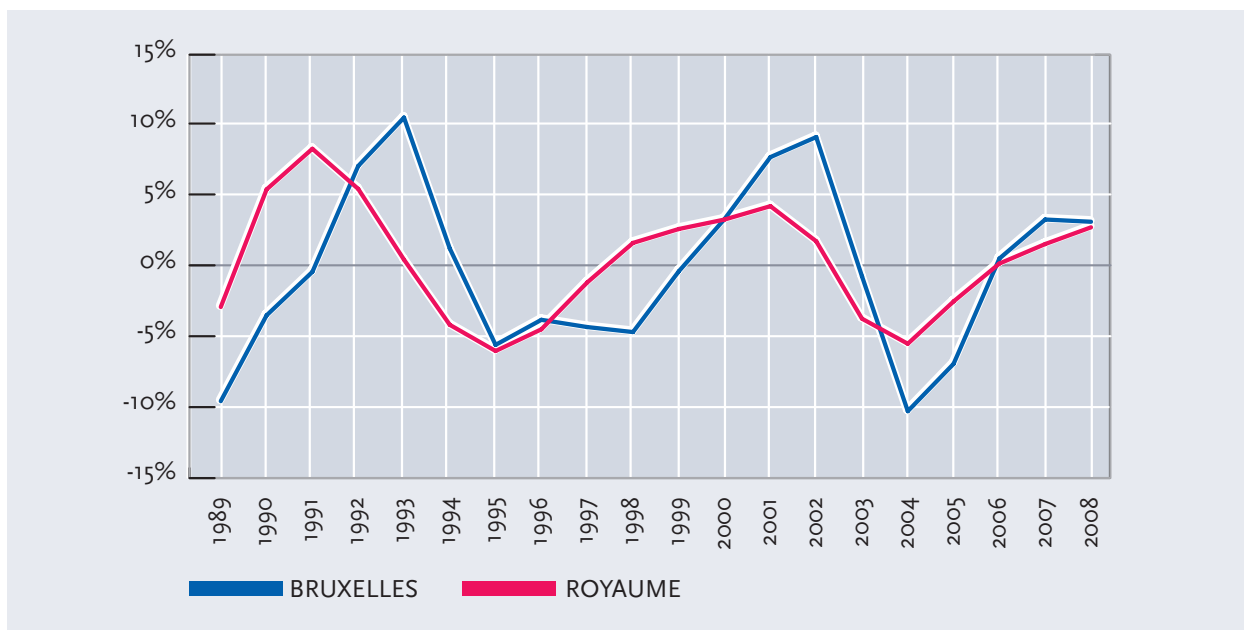
Royaume), ce secteur montrant historiquement un fort décalage dans son cycle conjoncturel d'investissement. La plus grande volatilité est le résultat d'une plus forte concentration sectorielle (voir plus bas).

GRAPHIQUE 7: Cycle conjoncturel du PIB en volume (écart à la tendance)



Source: HERMREG, calculs propres

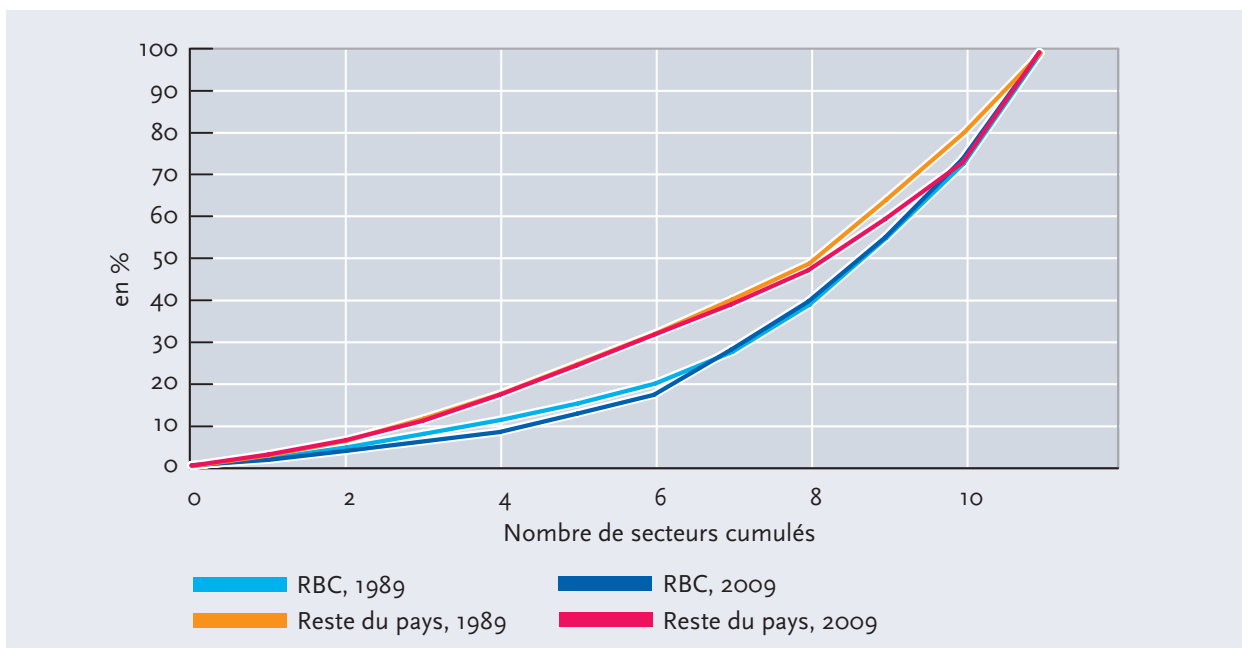
GRAPHIQUE 8: Cycle conjoncturel des investissements bruts en volume (écart à la tendance)



Source: HERMREG, calculs propres

## • Structure et concentration

GRAPHIQUE 9: Concentration sectorielle : courbe de Lorenz



Source: HERMREG, calculs propres

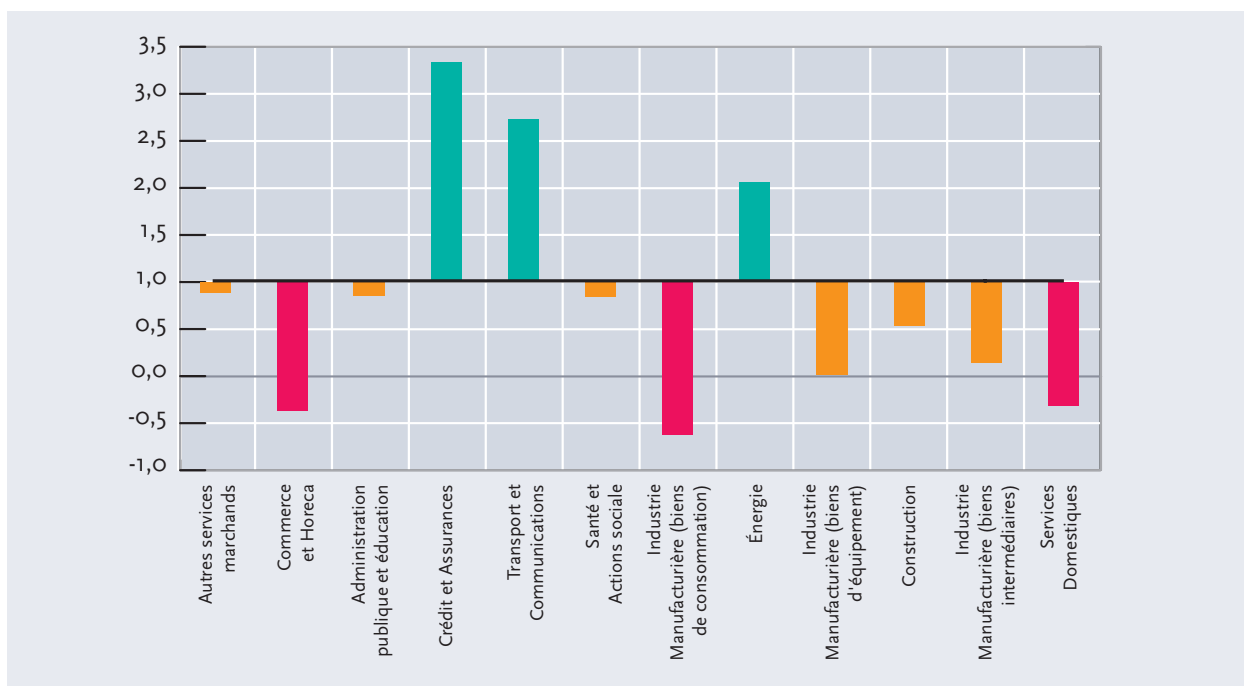
Le caractère de ville-région de Bruxelles implique nécessairement une structure sectorielle différente de celle observée au niveau du reste du Royaume, ne serait-ce que pour des raisons physiques (quasi absence de terres agricoles, peu d'espace libre pour l'industrie manufacturière, concentration de certains services liés au statut de capitale régionale, fédérale et européenne). Ces constats étaient tout aussi pertinents en 1989 qu'ils le sont aujourd'hui. Cependant, sur la période considérée, on constate que la spécialisation de la Région s'est encore accrue. Le graphique 9 montre les courbes de Lorenz<sup>5</sup> pour la Région et le Royaume en 1989 et 2009. On y constate le taux de concentration de l'activité largement plus important pour Bruxelles,

mais, également, l'accentuation de cette concentration entre 1989 et 2009, la part des branches contribuant faiblement à la valeur ajoutée s'étant encore réduite sur les 20 dernières années.

Les graphiques 10 et 11 illustrent cette évolution par grande branche d'activité, pour la Région et le reste du Royaume. On constate que les évolutions sont beaucoup plus contrastées dans la Région, celle-ci s'étant fortement spécialisée dans les branches «crédit et assurances», «transport et communications» et «énergie» alors que les branches industrielles, «services domestiques», et «commerce et horeca» ont marqué un net recul en termes relatifs (et même absolu pour trois d'entre elles).

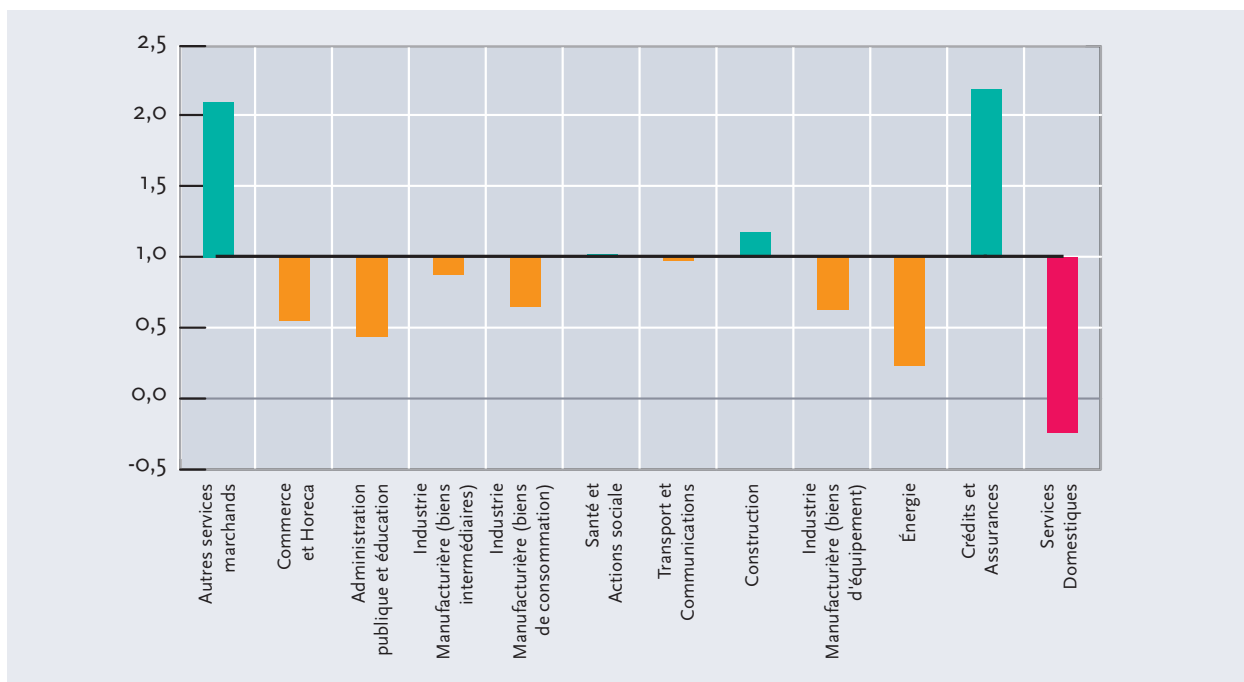
<sup>5</sup> La courbe de Lorenz représente graphiquement le niveau de concentration par branche d'activités. Dans l'hypothèse où toutes les branches d'activités auraient le même poids, la courbe serait la première bissectrice du graphe (diagonale montante au départ de l'origine). Dans l'hypothèse inverse où un seul secteur concentrerait toute l'activité, la courbe serait en forme de L inversé, confondue avec l'axe des abscisses jusqu'au dernier point, où elle monterait verticalement pour prendre la valeur 1. La surface entre la première bissectrice et la courbe de Lorenz donne une mesure chiffrée du degré de concentration.

GRAPHIQUE 10: Croissance relative des différentes branches d'activités, Région de Bruxelles-Capitale (en %)\*



Source: HERMREG, calculs propres

GRAPHIQUE 11: Croissance relative des différentes branches d'activités, reste du Royaume (en %)\*



Source : HERMREG, calculs propres

\* rapport pour chaque branche entre la part dans la croissance de la valeur ajoutée totale et la part dans la valeur ajoutée en 1989. Les valeurs supérieures à 1 (en vert) caractérisent les secteurs dont la part relative augmente, les valeurs entre 0 et 1 (en orange) les secteurs dont la part relative diminue mais dont la valeur ajoutée absolue croit, les valeurs inférieures à 0 (en rouge) caractérisent les secteurs dont la valeur ajoutée diminue dans l'absolu (décroissance). Les branches d'activité sont classées par ordre décroissant d'importance en 1989.

Dans le reste du Royaume, les évolutions sont plus modérées, avec en particulier un déclin relatif moins important des branches industrielles, et une croissance plus modérée de la branche «crédit et assurances». Autre différence marquante, la branche «autres services marchands» qui représente la plus grande part de la valeur ajoutée pour la Région comme pour le reste du Royaume, apparaît comme le moteur de la croissance dans le reste du pays, alors que cette branche stagne en Région bruxelloise.

### • Emploi et productivité

La problématique de l'emploi est centrale dans les défis sociaux et économiques auxquels la Région a été confrontée au long des vingt dernières années, comme en témoigne par ailleurs la section «marché du travail» de ce dossier. La présente section se focalise sur la demande de travail, c'est-à-dire l'ensemble des postes de travail proposés par les acteurs économiques de la Région.<sup>6</sup>

La compétitivité est au centre du paradigme de la création d'emplois dans nos sociétés occidentales, les relations entre productivité et emploi y jouant un rôle de première importance mais difficile à appréhender globalement. En se limitant aux effets de premier ordre, une hausse de la productivité – toutes choses étant égales par ailleurs – doit se traduire par une baisse de l'emploi. Une hausse de productivité représente cependant également un accroissement de la richesse potentielle globale de la Région. Cela peut donc impliquer indirectement des conséquences positives sur l'emploi.

#### *Une croissance sans emploi ?*

Considérées dans leur ensemble (graphique 12), les évolutions de la productivité apparente du travail et de l'emploi intérieur total ont été positives sur vingt ans, pour Bruxelles comme pour le reste du Royaume. Mais la productivité a augmenté davan-

On constate donc au cours des 20 dernières années une sur-spécialisation de la Région, accentuant non seulement l'aspect tertiaire de son économie, mais plus encore la prépondérance de certaines activités de service au sein du secteur tertiaire. Cette évolution n'aura pas été sans conséquence sur la capacité de la Région à générer de l'emploi, comme on le détaille dans la section suivante.

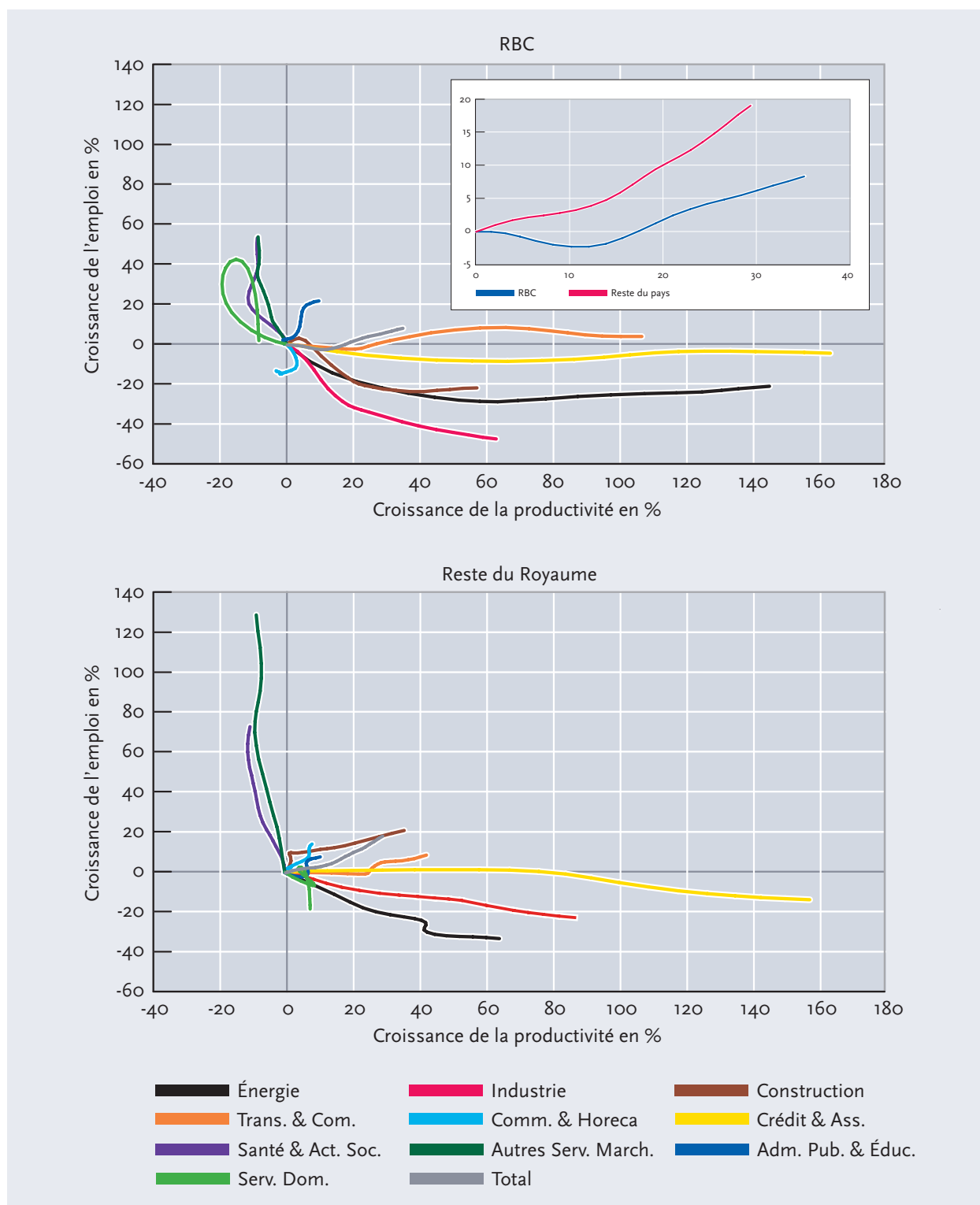
tage à Bruxelles, alors que l'emploi total croissait plus rapidement ailleurs, la Région bruxelloise détruisant même des emplois au début des années 1990. La dynamique productivité/emploi semble donc avoir joué différemment dans les différentes régions.

Le graphique 12 reprend ces évolutions par branche, pour Bruxelles et le reste du Royaume. Dans les deux cas, on constate de prime abord l'existence de deux grands types de dynamique. Pour un groupe de branches d'activités, la productivité s'accroît fortement sur la période avec une diminution (ou au mieux une stagnation) de l'emploi total. Dans l'autre groupe, la productivité s'érode sur la période, alors que l'emploi y croît fortement. Jusqu'ici, la logique des effets de premier ordre est respectée. Un petit nombre de branches «vertueuses» où productivité et emploi augmentent de concert apparaît clairement pour le Royaume hors Bruxelles : «construction», «commerce et horeca», «administrations publiques et éducation», et dans une moindre mesure «transport et communications». À Bruxelles, cependant, seule la branche «administration publique et éducation» montre ces caractéristiques<sup>7</sup>, alors qu'au contraire la branche «commerce et horeca» subit à la fois une perte de productivité et une décroissance du volume d'emploi.

<sup>6</sup> Les données utilisées proviennent de la base de données Hermreg qui se base elle-même sur les statistiques de l'ICN. Il faut noter que celle-ci n'inclut pas dans ses données sur l'emploi celles relatives aux institutions internationales.

<sup>7</sup> Notons que, la valeur ajoutée dans l'administration publique et l'éducation étant principalement constituée par les salaires, l'accroissement de la productivité n'y reflète en somme qu'une inflation salariale. Elle ne doit donc pas être interprétée de manière identique au cas des autres branches d'activités.

GRAPHIQUE 12: Effet dynamique propre sur le différentiel de croissance (en volume)



Source: HERMREG

Les constats globaux se retrouvent grosso modo dans l'analyse par branches : à Bruxelles, les gains de productivité sont très importants dans certaines branches en comparaison du reste du Royaume,

alors que les branches fortement créatrices d'emploi dans le reste du Royaume le sont nettement moins dans la Capitale.

En croisant ces données avec les résultats de l'analyse structurelle énoncés plus haut, on constate que les branches d'activités justifiant la croissance économique bruxelloise («crédit et assurances», «énergie», «transport et communications») sont des branches où la productivité a montré une croissance exceptionnelle alors que l'emploi y diminuait ou y stagnait. Par contraste, dans le reste du Royaume, c'est la branche «autres services marchands» qui assure la plus grande part de la croissance économique, branche qui a massivement contribué à la création d'emplois sur la période.

En conclusion de ces considérations, on peut avancer le constat d'une croissance pauvre en emplois à Bruxelles sur les vingt premières années d'existence de la Région, nourrie par la sur-spécialisation régionale dans des branches à très forte productivité alors que certaines branches riches en emplois nouveaux semblent ne pas exprimer tout leur potentiel, voire ont détruit des emplois là où elles en créaient dans le reste du Royaume.

## 1.4. Évolution du marché du travail

### • Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité donne une indication quant à la volonté de participer à la vie économique, incorporant aussi bien les personnes en emploi que celles qui sont à la recherche d'un travail. Il est défini comme étant le rapport entre la population active (personnes en emploi et chômeurs) et la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

Depuis 1989, le taux d'activité de la Région bruxelloise a connu une tendance à la hausse similaire à celui de la Belgique. Il affiche une accélération particulièrement importante entre 1995 et 2000 qui s'explique par la forte recrudescence de la

population active bruxelloise sous l'effet notamment du rajeunissement de la population et des flux migratoires (Thys S., 2009). Il s'agit également d'une période de croissance prolongée de l'économie impliquant une demande de travail plus importante. Ce phénomène a pu inciter plus de personnes à se présenter sur le marché du travail. Sur cette période, la hausse de la population active bruxelloise a été supérieure à celles de la Flandre et de la Wallonie. Depuis 2000, le taux d'activité est cependant caractérisé par une stagnation voire un léger déclin, tant à Bruxelles qu'au niveau national.

TABLEAU 2: Comparaison des taux d'activité et des taux d'emploi, 1989-2007

Évolution du taux d'activité, 1989-2007						
	1989	1995	2000	2005	2006	2007
Région de Bruxelles-Capitale	64,2	65,3	70,7	71,0	71,4	70,8
Belgique	65,0	68,1	72,2	72,5	72,5	71,9
UE-15	n.d.	67,2	69,2	71,3	71,8	72,1
Évolution du taux d'emploi, 1989-2007						
	1989	1995	2000	2005	2006	2007
Région de Bruxelles-Capitale	55,5	52,1	54,0	55,1	55,4	55,7
Belgique	57,9	58,4	61,6	62,2	62,4	62,9
UE-15	n.d.	60,1	63,4	65,4	66,2	67,0

Source: Hermreg

Le taux d'emploi rend compte, quant à lui, de l'occupation effective de la population. Il est défini comme étant le rapport entre la population en emploi et la population en âge de travailler.

Bruxelles est marquée par des taux d'emploi particulièrement faibles et aucune amélioration n'est observable sur la période considérée, la population active occupée et la population en âge de travailler ayant évolué dans des proportions similaires. De manière générale, un peu plus d'un Bruxellois sur deux en âge de travailler est effectivement occupé. Pour l'ensemble de la Belgique, des progrès beaucoup plus notables sont observables sur la même période. Il

n'en reste pas moins qu'en 2007, le taux d'emploi belge est largement en deça de la moyenne européenne (l'UE des 15) (62,9 % contre 67%). Nous sommes donc loin des objectifs fixés par Lisbonne, tant au niveau national que régional.

Il faut cependant faire remarquer que ces dernières années, la croissance de la population active occupée a été supérieure à l'évolution de l'emploi intérieur à Bruxelles. Sur les 34 100 emplois créés au sein de la Région entre 1989 et 2006, 26 800 ont été directement aux Bruxellois. La création d'emploi a par conséquent profité plus aux Bruxellois qu'aux personnes actives habitant dans les deux autres régions.

### • Chômage

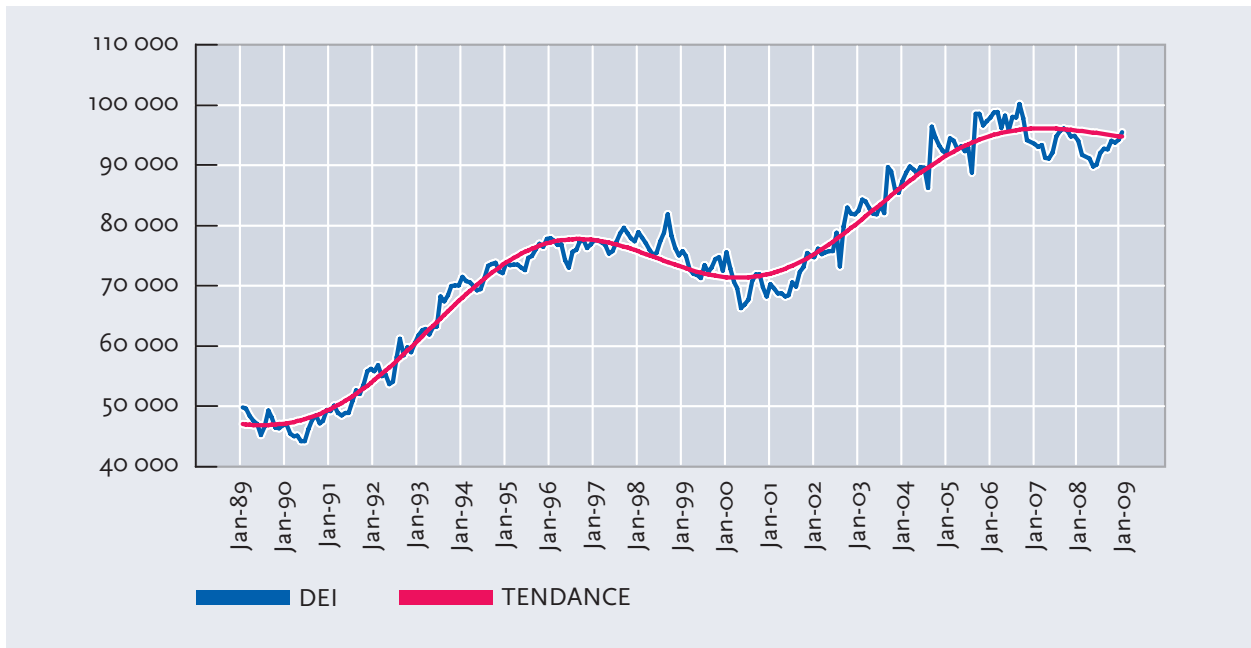
La hausse de l'emploi intérieur observée sur ces dix dernières années telle qu'illustrée dans le chapitre 3 de ce baromètre, ne s'est malheureusement pas accompagnée d'une baisse du nombre de chômeurs. Au contraire, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) a presque doublé en vingt ans, passant d'un peu moins de 50 000 personnes en 1989 à plus de 90 000 en 2008. À partir du graphique 13, on peut observer que cette hausse a pratiquement été ininterrompue sur toute la période considérée, si ce n'est deux légères baisses sur les périodes 1998-2001 et 2006-2008, qui correspondent à des phases de croissance économique. De manière générale, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés à Bruxelles réagit de manière beaucoup plus volatile aux différents cycles de l'économie que le reste de la Belgique. En outre, les baisses du nombre de DEI engrangées en périodes de croissance sont loin de compenser les hausses endurées durant les périodes de récession.

Le chômage bruxellois a ses caractéristiques sociologiques propres. Son ampleur et ses aspects sont étroitement liés aux spécificités économiques bruxelloises qu'il s'agisse du phénomène des navettes, de l'écart important dans les niveaux de qualifications ou encore de l'évolution sectorielle des activités productives. En comparaison avec le

reste du pays, la Région enregistre davantage de demandeurs d'emploi jeunes, peu qualifiés, ayant une longue durée d'inactivité et/ou de nationalité étrangère. Par conséquent, depuis le transfert de compétence de l'emploi en 1989, Bruxelles a fortement développé un ensemble de mesures et de services souvent plus particulièrement destinés aux groupes dits «à risques» définis ci-dessus. Ces actions ont toujours été menées dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs travaillant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle. En outre, la politique bruxelloise a toujours été fortement influencée par la stratégie européenne pour l'emploi que ce soit sous la forme du plan régional pour l'emploi ou du pacte territorial. Il reste cependant que les efforts fournis n'ont pas toujours réussi à enrayer les difficultés d'insertion sur le marché du travail de ces groupes «à risques».

Ainsi, si le niveau de qualification des DEI n'a cessé de s'améliorer entre 1989 et 2007, cela n'a pas été suffisant, l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble de la population bruxelloise ayant été encore plus importante (graphique 14). Par conséquent, malgré la diminution de la proportion de DEI faiblement qualifiés dans le nombre total de DEI, l'écart par rapport à la population bruxelloise de même niveau de qualification s'est creusé entre 1989 et 2007.

GRAPHIQUE 13: Évolution du nombre de DEI, 1989-2008



Source: Actiris et calculs propres

Plusieurs facteurs expliquent la proportion importante de chômeurs faiblement qualifiés à Bruxelles dont notamment la demande de la part des firmes bruxelloises pour une main d'œuvre hautement qualifiée suite au développement du secteur tertiaire depuis quelques décennies, la concurrence exercée par les navetteurs ou encore la présence d'effets d'éviction des travailleurs les moins qualifiés par les travailleurs les plus qualifiés.

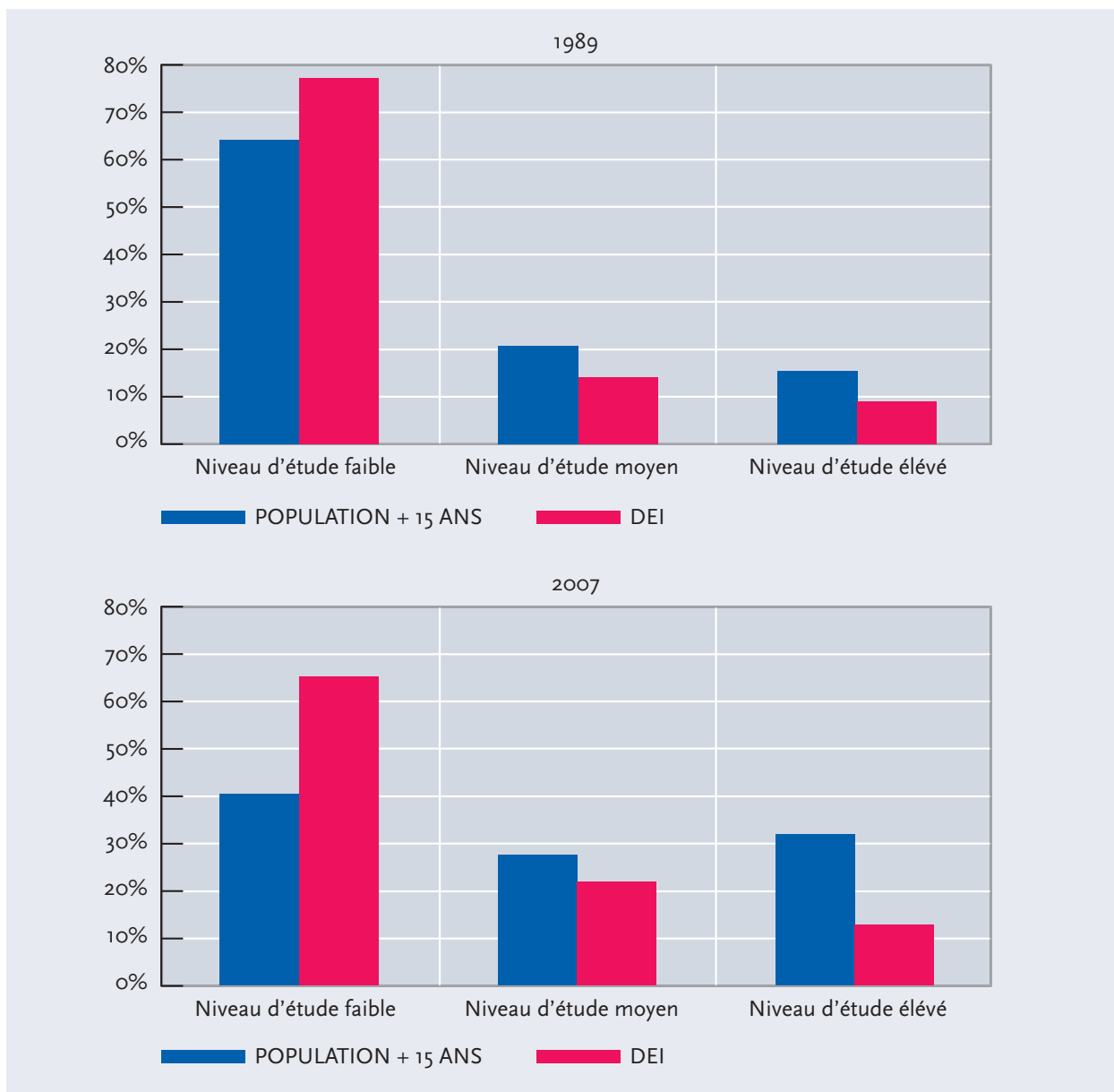
On peut également observer un accroissement de la part des demandeurs d'emploi de plus d'un an qui est passée de 57 % à 63 %. L'explication réside tant dans des phénomènes de déqualification, et dans la réticence des employeurs que dans l'accumulation d'handicaps de la part des demandeurs d'emploi. En fonction de leur niveau de qualification, de leur expérience et de leur motivation ou encore de leur situation sociale, leur probabilité de retrouver un emploi peut être plus ou moins importante.

De plus, les individus d'origine étrangère sont sur-représentés dans la catégorie des demandeurs d'emploi. La population bruxelloise est composée plus que dans les deux autres régions d'individus d'origine étrangère, causant dès lors plus qu'ailleurs des problèmes de discrimination à l'embauche.

Il semblerait donc que le marché du travail bruxellois soit caractérisé par une forte inadéquation entre les caractéristiques des demandeurs d'emploi et les critères d'embauche exigés par les entreprises. En outre, le nombre de DEI peut paraître très élevé à Bruxelles, surtout comparé à ceux de la Flandre et de la Wallonie. Il ne faut cependant pas oublier que Bruxelles est une grande métropole et devrait plutôt être comparée aux autres grandes villes belges qui sont également caractérisées par des taux de chômage plus élevés que les moyennes régionales.



GRAPHIQUE 14: Comparaison du niveau de qualification des DEI et de la population âgée de 15 ans et plus, 1989-2008



Source: SPF Economie-DGSIE, Actiris

## 1.5. Conclusion

Depuis sa création il y a vingt ans, la Région de Bruxelles-Capitale a connu de nombreux changements économiques et sociaux. Des évolutions tant positives que négatives avec lesquelles elle va devoir conjuguer à l'avenir.

Le rajeunissement et la diversification de sa population, le dynamisme économique généré par les institutions internationales ou encore la productivité observée dans ses secteurs porteurs sont autant d'éléments dont elle doit se servir pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, dont notamment :

- améliorer le niveau de vie de sa population, tout en réduisant la fracture sociale ;
- pousser à la diversification vers certaines branches riches en emplois nouveaux ;

- favoriser une meilleure adéquation entre les caractéristiques des demandeurs d'emploi et les critères d'embauche exigés par les entreprises ;
- améliorer l'accès à l'emploi des DEI bruxellois dans les deux autres régions du pays, voire même au niveau européen (langues, moyen de transport...).

Cependant, il ne faut pas oublier que le caractère de ville-région de Bruxelles implique nécessairement d'adopter une vision différente de celle retenue pour les autres régions. La recherche de solutions pourrait s'inspirer des pratiques mises en place dans des métropoles comparables.